



Le PG CATM

N° 1053
JANVIER
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



© Florian Szyjka/Ministère des Armées

5 décembre 2023 - Journée nationale d'hommage aux morts pour la France, rapatriés, disparus et victimes civiles pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

La cérémonie s'est tenue à Port-Vendres et a été présidée par Patricia Mirallès, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Charles Higuero, Président départemental ACPG-CATM des Pyrénées Orientales représentait la FNCPG-CATM.

En terres étrangères

Les derniers chants militaires français remontent à la Guerre d'Algérie. Depuis cette époque toutes les unités de notre armée ont été engagées dans de nombreuses OPEX (Opérations Extérieures) partout dans le monde. En terres étrangères est un chant qui leur rend hommage.

Ce chant a reçu le premier prix du concours du trinôme académique de Toulouse en juin 2022. Il a été chanté pour la première fois lors des cérémonies de commémoration du 11 novembre 2022 dans plusieurs départements de l'Académie de Toulouse, suscitant une profonde émotion du public.

À l'occasion de la cérémonie du ravivage de la flamme du 27 novembre 2023, 45 jeunes du trinôme académique de Toulouse ont interprété pour la première fois le chant *En terres étrangères* au pied de l'Arc de Triomphe, afin de rendre hommage aux soldats tombés en opération extérieure.

Ce projet a notamment été récompensé par deux Prix nationaux : le Prix spécial Louis Quinno, décerné par l'Institut des hautes études de la défense nationale à l'automne 2022 et le Prix Armées-Nation, décerné par l'association Civisme Défense Armée Nation (CiDAN), remis aux élèves au Sénat en avril 2023.

https://www.youtube.com/watch?v=llwWER_a6Eo

Source : Ministère des Armées



RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DU PACIFIQUE SUD Nouvelle-Calédonie, France, 4-6 décembre 2023 COMMUNIQUÉ CONJOINT

Les ministres de la Défense et les hauts responsables civils et militaires d'Australie, du Chili, de Fidji, de France, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tonga, ainsi que les observateurs du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis, se sont réunis en Nouvelle-Calédonie pour la réunion annuelle des ministres de la Défense du Pacifique Sud (SPDM), du 4 au 6 décembre 2023. Cette année a marqué le 10^e anniversaire de la création du SPDM et sa 8^e itération.

Le SPDM est le principal dialogue ministériel pour les ministres de la Défense de la région afin de discuter de la coopération en matière de défense et de sécurité dans le Pacifique Sud. Les membres travaillent collectivement pour promouvoir leur prospérité, leur souveraineté et la solidarité régionale, en faisant le point sur les défis régionaux en matière de sécurité et en identifiant les moyens d'améliorer la coopération et la coordination sur les questions de défense régionale.

Lors de la réunion de cette année, les membres se sont engagés à approfondir la coopération afin de relever conjointement les défis les plus aigus, notamment les catastrophes d'origine climatique, la demande croissante de réponses rapides en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe naturelle, la sécurité maritime et les défis non traditionnels en matière de sécurité, tels que la pêche illégale, non-déclarée et non-réglée (INN) et la criminalité transnationale, ainsi que les menaces cyber.

Les membres ont également discuté de l'impact de la compétition stratégique sur la stabilité du Pacifique Sud.

SOMMAIRE

JANVIER
2024

- UNE – Le 5 décembre à Port-Vendres
- 2 – En terres étrangères
- 3 – Editorial / Le carnet
- 4 – Missak Manouchian
- 5 – Discours du 5/12 de Patricia Mirallès
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – 10 – PV de l'assemblée statutaire
- 11 – Tristesse et désolation
- 12 – 13 – Assemblée nationale - Sénat
- 14 – Marie-Antoinette Lix
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Participation tombola



PLAQUES FUNÉRAIRES 300x200mm

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit



A la mémoire
de mon époux

Algérie 1952-1962

Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER
8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS
Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com
Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITORIAL

Par Nicole Ravet,
membre du bureau fédéral



A vous tous, belle année 2024 !

La guerre est à notre porte, que cette année nouvelle nous apporte la PAIX.

6 juin 1944 – 6 juin 2024

80 ans de liberté. N'oublions pas – En effet, le 6 juin 1944 les forces alliées débarquaient en Normandie (Arromanches les Bains, port artificiel) pour nous libérer du joug hitlérien, mais à quel prix ! Un exemple : Caen, ville située à 30 kms du débarquement sera seulement libérée le 19 juillet 1944 et comptera 8 000 victimes civiles.

Tous les Etats européens seront présents le 6 juin 2024 sur la côte normande pour célébrer cet anniversaire.

A nous parents, grands-parents, arrière-grands-parents de rappeler à tous ceux qui nous entourent ces moments douloureux.

En effet, la Liberté est un bien qui peut nous quitter, à nous de le conserver.

Les dix Hauts lieux de la mémoire nationale

- Mémorial du Mont-Valérien (Hauts-de-Seine)
- Ancien camp de concentration Natzweiler-Struthof – Centre européen du résistant déporté (Bas-Rhin)
- Mémorial des martyrs de la Déportation (Paris)
- Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Paris)
- Mémorial des guerres en Indochine (Var)
- Mémorial du débarquement et de la libération de Provence (mont Faron - Var)
- Nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais)
- Nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont (Meuse)
- Mémorial national de la prison de Montluc (Rhône)
- Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures (Paris)

Dans le cadre du projet artistique « Aujourd'hui, les dix hauts lieux de la mémoire nationale » porté par l'ONaCVG, l'artiste-plasticien Nicolas Daubanes s'est installé le 30 octobre pour une résidence de neuf semaines au sein du Mémorial national de la prison de Montluc à Lyon.

Cahnet JANVIER 2024

NECROLOGIE

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de **Louis ZAJAC**, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM du Nord, survenu le 16 décembre dernier à l'âge de 89 ans.

Très impliqué dans la vie de notre Fédération, en tant que membre du Comité Fédéral de 1991 à 2014, il était également Président d'Honneur de l'Arrondissement de Valenciennes des ACPG-CATM-TOE-Veuves.

Fondateur du Musée de la Mémoire de MARLY, avec lui disparaît un militant dévoué et compétent au service du Monde Combattant.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 décembre 2023 en l'église de TRITH SAINT-LEGER dans l'intimité familiale.

Le « PG-CATM » présente ses sincères condoléances à son épouse et à ses amis.

Le coin des lecteurs

Avis de recherche

Le vétéran **JEAN FAYOLLAS**, engagé volontaire dans la marine en 1939, radio à bord du sous-marin **DIANE** en 1940, incarcéré par la police de Vichy, en 1942 au Fort de Mers El Kébir d'où il s'est évadé, en 1943. Il rejoint le 1er bataillon des Corps Francs d'Afrique à Akbou en Kabylie puis les FFL à Zouara en Tripolitaine et s'engage au 1er RFM, de la 1ère DFL à Bouficha sous le commandement du C.C. Hubert AMYOT d'INVILLE.

En 1944, il participe à la campagne d'Italie et au débarquement en Provence, à Cavalaire, et est blessé à la bataille de Lyon. Ce héros vient de décéder à l'âge de 102 ans.

Son gendre, Sylvain RAMBAUD, a commencé la rédaction d'un livre mémoire sur le parcours de son beau-père.

C'est pourquoi, s'il y a un ou des survivants l'ayant côtoyé, merci de contacter son gendre soit par tél : 06 43 81 81 54, soit par mail : sylvain.rambaud283@orange.fr



MISSAK MANOUCHIAN, HÉROS APATRIDE DE LA RÉSISTANCE, PANTHÉONISÉ

Après Simone Veil en 2018 et Joséphine Baker en 2021, le Panthéon va accueillir en son sein le 21 Février 2024 deux nouveaux héros du XX^e siècle : les résistants Missak Manouchian, 80 ans après sa mort et son épouse Melinee qui lui survécut 45 ans et repose à ses côtés au cimetière d'Ivry-sur-Seine (dans le Val-de-Marne). Ce rescapé du génocide arménien, s'était illustré par sa lutte armée contre l'occupation allemande en région parisienne pendant la Seconde Guerre mondiale. « Missak Manouchian porte une part de notre grandeur, il incarne les valeurs universelles de liberté, égalité, fraternité au nom desquelles il a défendu la République » déclarait la présidence dans un communiqué annonçant sa panthéonisation

Né le 1er septembre 1906 à Adiyaman, dans le sud de l'actuelle Turquie, Missak Manouchian est le quatrième et dernier enfant d'une famille de paysans arméniens. A 9 ans, il assistait aux massacres perpétrés par les Turcs contre le peuple arménien. « Il perdit sa famille dont il fut, avec son frère Karapet, un des seuls survivants. Ces massacres marquèrent profondément le jeune homme déjà élevé dans le souvenir des massacres précédents de la fin du XIX^e siècle » est-il écrit sur le site Fusillés 1940-1944. Recueillis par une famille kurde, ils ont été pris en charge dans un orphelinat français au Liban à Joubieh. « Missak Manouchian y subit l'influence de la culture française et s'attache à ce pays qui lui apparaissait comme protecteur et bienfaiteur ».

ATTACHEMENT TRES FORT A LA FRANCE

Il émigre en France en 1925, à Marseille précisément, travaille d'abord aux chantiers navals de La Seyne-sur-Mer (Var), avant d'être embauché comme tourneur chez Citroën à Paris. Passionné d'écriture, il participe à la création en juillet 1930 d'une revue littéraire dans laquelle il publie les traductions de poèmes de Baudelaire, de Verlaine et de Victor Hugo. « Il avait développé un attachement très fort à la France des droits de l'homme et de la Révolution française », explique l'historien Denis Peschanski, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale qui voit dans la panthéonisation de Manouchian « un symbole particulièrement puissant ».

Il finit par s'engager dans le mouvement communiste français à la suite de la crise du 6 Février 1934, dans le mouvement anti fasciste qu'anime le PCF, et devient cadre de l'Internationale communiste en 1935. Il accède à la direction du journal Zangou qui tire son nom d'un fleuve traversant Erevan, journal publié par la section française du Comité de Secours pour l'Arménie, puis de l'Union populaire franco-arménienne, relais de l'organisation MOI (Main-d'œuvre Immigrée) de la CGTU auprès des ouvriers arméniens « Ces valeurs à la force mobilisatrice exceptionnelle expliquent l'engagement de ces étrangers contre Vichy et les Allemands » souligne Denis Peschanski.

Après le début de la guerre, en 1939, Missak Manouchian est interné comme communiste étranger dans un camp puis incorporé dans l'armée. À son retour dans Paris occupée en 1940, il poursuit son activité militante clandestinement, distribuant des tracts antihitlériens avec son ami Arsène Tchakarian.

LE GROUPE MANOUCHIAN

Début 1943, Il rejoint la Résistance communiste et forme le « groupe Manouchian », l'un des mouvements armés les plus actifs. Une soixantaine de Francs-tireurs et partisans de la Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI) compose ce groupe de résistants étrangers proches du PCF. « En 1943, en région parisienne, la répression menée par les Allemands et les brigades spéciales des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris ont fait disparaître la plupart des groupes armés de la Résistance » rappelle Denis Peschanski. Sauf ceux des communistes des FTP-MOI qui menaient la lutte armée contre les Allemands. Manouchian était le commissaire militaire d'un de ces groupes qui regroupait des étrangers, juifs ou apatrides opérant sous des matricules et des faux noms qui ont fait une centaine d'actions contre l'occupant : sabotages, déraillements, attaques de soldats.

Après une longue filature, Missak Manouchian est arrêté le 16 novembre 1943 par les Allemands à Evry-Petit Bourg (dans l'Essonne), trois mois après être monté en grade pour la région parisienne. Il est exécuté le 21 février 1944 avec 21 autres résistants au Mont-Valérien (Hauts-de-Seine). Quelques heures avant sa condamnation à mort, il a écrit une lettre à son épouse Melinee depuis la prison

de Fresnes. « Ma Chère Melinee, ma petite orpheline bien-aimée, dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. (...) Bonheur à ceux qui vont nous suivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Je mourrai avec 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait de mal à personne et, si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine » en ajoutant : « Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus... » Au cours des décennies qui suivent la Libération, cette dernière phrase a alimenté bien des polémiques sur les responsabilités présumées des dirigeants communistes - certains laissent entendre qu'ils auraient été lâchés par le PCF. - sinon de la police française, dans la chute de ce qu'il est convenu depuis d'appeler le groupe Manouchian.



L'AFFICHE ROUGE

Dans la foulée de ces exécutions, la propagande allemande placarde 15 000 exemplaires de ces fameuses affiches rouges - portant en médaillons noirs les visages de dix fusillés, avec cette inscription « Arménie, chef de bande, 56 attentats, 150 morts, 600 blessés », dans toute la France occupée en fustigeant une « armée du crime aux mains de l'étranger ». Le placardage de l'Affiche rouge sur les murs de Paris, par l'ennemi, produit l'effet contraire à celui escompté : pour toute la Résistance, elle devient l'emblème du martyr. Elle transforme un obscur en héros. Les soutiens de sympathisants s'amplifient. « En exposant ces condamnés, les Allemands voulaient dénoncer les judéo-bolcheviques. L'affiche rouge s'est transformée en un hommage aux résistants. Les nazis ont voulu en faire des terroristes, ils en ont fait des héros » explique-t-il. Elle est aussi le titre d'un film sorti en 1976 qui immortalisa l'histoire du groupe Manouchian à l'écran.

Paul Philippart

JOURNÉE D'HOMMAGE DU 5 DÉCEMBRE

Le message de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire

5 décembre 2023

Seul le prononcé fait foi.

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France pendant la Guerre Algérie, et les combats du Maroc et de la Tunisie, y compris à ceux qui sont tombés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, car l'élan meurtrier de la guerre ne s'est pas arrêté ce jour-là. Elle rend hommage aux plus de vingt-trois mille morts pour la France. Elle rend aussi hommage à tous ceux aussi qui y ont combattu, au presque un million et demi d'hommes envoyés se battre en son nom entre 1954 et 1962.

Nous disons ainsi à tous ceux qui étaient leurs proches que la Nation ne les oublie pas. Qu'elle n'oublie ni le sacrifice de ceux qui ne sont pas revenus, ni la peine de ceux qui restent.

A partir de 1954, une nouvelle génération connaissait une nouvelle guerre qui, si elle n'en portait pas encore le nom, a durablement imprimé sa marque sur une époque et fracturé nos sociétés des deux côtés de la Méditerranée.

Dans l'espérance collective d'une société promise aux progrès étourdissants des Trente Glorieuses, des destins individuels se brisaient ; ceux des hommes et des femmes qui sont morts en Afrique du nord, sur ce sol tour à tour étranger ou familial.

Nous nous rappelons de ces jeunes gens appelés du contingent qui ont fêté leurs 20 ans dans les casernes d'Oran, en patrouille dans les Aurès ou sur la poussière d'une piste, quelque part en Kabylie. De ceux plus âgés qui avaient été des combats contre l'occupant nazi ou qui s'étaient engagés en Indochine. De ceux qui avaient grandi dans les villes ou dans les exploitations agricoles du nord de la France ou du Constantinois.

Nous nous rappelons aussi des Harkis et des autres membres des formations supplétives qui, après avoir payé un lourd tribut au conflit, ont connu avec leurs familles une histoire douloureuse, tissée d'abandon et d'oubli.

Nous nous rappelons également de toutes les victimes des attentats et des exactions qui ont eu lieu avant comme après les accords de cessez-le-feu.

Et, bien sûr, nous pensons à tous ceux qui ont disparu, engloutis dans la déchirure béante ouverte par la guerre. Ils étaient maires, commerçants ou agriculteurs, institutrices ou professeurs. Il reste d'eux le souvenir inscrit dans la mémoire des vivants, celui d'un avenir fauché, d'un amour disparu, d'une espérance éteinte.

Toutes et tous sont morts en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, sur ce sol qu'ils connaissaient ou qu'ils ont découvert, dans l'aube blême des combats, dans la journée accablée d'un soleil qui pesait sur la terre ou dans la nuit d'une embuscade, le 26 mars ou le 5 juillet 1962, à une date figée dans la mémoire collective ou bien à une autre oubliée, sauf de leurs proches.

Et puis, les combats prenant fin, il y a les souffrances d'un million de rapatriés. Pour eux, après la déchirure, c'est le déchirement du déracinement, de l'exode, de l'exil pétri de la nostalgie d'une première vie effacée.

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Hommage tardif voulu par un président de la République qui connaissait le prix de cette guerre. Le monument du quai Branly qu'il inaugura il y a 21 ans est devenu le mémorial de toutes les mémoires nationales qui s'y rapportent.

Aujourd'hui encore, plus de 61 ans après la fin du conflit, l'héritage de la guerre d'Algérie est marqué des souffrances qu'elle a créées comme des passions qu'il suscite. Il reste des blessures encore lancinantes sous des cicatrices difficilement refermées. L'année du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie a permis des avancées dans l'apaisement des mémoires blessées et partagées. Comme l'a rappelé le Président de la République, c'est un chemin que nous devons continuer de parcourir, et pour cela il nous faut regarder l'histoire en face et servir la vérité, sans rien effacer, ni rien oublier.

C'est à cette condition que nous pourrions léguer à nos enfants une mémoire qui ne soit pas la réplique des souffrances d'hier et d'aujourd'hui.

**" Vive la République !
Vive la France ! "**



DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Pas-de-Calais – Fosseux



À l'occasion du 105^{ème} anniversaire de l'Armistice, la Section Locale des Anciens Combattants de Fosseux a réitéré pour la 3^{ème} année consécutive une exposition sur la Première Guerre Mondiale.

Cette année, cet événement portait sur le thème des Armées du Commonwealth et de l'armée Américaine. Cette dernière a séjourné quelques semaines à Wanquetin. Du matériel d'époque, issu de collections personnelles, était présenté aux visiteurs venus nombreux afin de découvrir, au cours d'un week-end, le témoignage matériel laissé par nos anciens. Également, un grand nombre de photos et de documents originaux, relatifs à la région de Fosseux était exposé. Une partie représentait des photos prises sur les lieux de cantonnement alentours durant l'année 1915 mais également des croquis réalisés par un soldat Anglais qui était stationné à Fosseux durant l'année 1917.



Ce week-end de commémoration fût marqué par la présence de Madame Annick Bossière, née Lejemtel dont le grand-père François Lejemtel est mort à Fosseux.

En mai 1915, François Lejemtel alors soldat au 2^{ème} Régiment d'Infanterie, doit participer à la Bataille d'Artois. Il est blessé le 16 juin 1915 lors des combats de Roclincourt, puis transféré à l'hôpital de campagne de Fosseux où il décéda des suites de ses blessures le 19 juin 1915. Le soldat François Lejemtel repose à la Nécropole Nationale de Notre-Dame-de-Lorette.

Ce moment particulièrement émouvant n'aurait pu avoir lieu sans le travail de Madame Régine Verguier, particulièrement investie dans l'histoire de son village natal.

La Section de Fosseux tient également à remercier l'Association « La Fourragère » et la municipalité de Fosseux pour son aide si précieuse.

Grégoire PAYELLE

📍 Drôme – Ardèche – Valence



Le téléviseur gagné suite à la tombola organisée par la FNCPG-CATM a été remis le 25/11/2023 à l'heureux gagnant Sylvain Bosc par Nicolle Chrétien, présidente interdépartementale et Michel Basset, trésorier de l'Association interdépartementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

📍 Isère – Grenoble



Le 13 novembre, la présidente Paulette Chovelon a été conviée par Manuel NEVES, proviseur du Lycée Champollion et l'Association des Anciens Elèves, afin d'assister à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Chaque année, les 2000 élèves du lycée se retrouvent dans la Cour d'Honneur, près de la statue de Jean-François Champollion, afin de se recueillir, devant les plaques sur lesquelles sont inscrits les noms des Morts pour la France qui furent élèves ici, tant pour la première guerre mondiale que pour la seconde guerre mondiale.

Le Souvenir Français avait rapporté la Flamme de la Nation depuis l'Arc-de-Triomphe, des gerbes ont été déposées, les sonneries et Marseillaise furent interprétées par les élèves participant à l'orchestre du lycée. Beaucoup de ces élèves sont internes et vivent sur place, étudiants des classes préparatoires dont le programme est très chargé, ils apprécient les heures qui sont consacrées aux répétitions musicales, ils ont participé à la parfaite réussite de cette commémoration.

Un buffet a suivi la cérémonie au cours duquel nous avons pu échanger.

📍 Nord – Ronchin

Comme chaque année, un hommage a été rendu le 11 novembre au cimetière de Ronchin suivi d'un rendez-vous en mairie. Après le traditionnel discours prononcé par Mr LEMOISNE, Maire de Ronchin, le Président de l'URCAFN, Jacques CONTANT a remis la Médaille du Mérite Fédéral à Mrs Bernard RAES et Claude GAMBLIN.



Le Président Jacques CONTANT et Jean-Michel LEMOISNE, maire de Ronchin accompagnent les médaillés.

📍 Nord – Mons-en-Barœul



Le 5 décembre, devant le Monument aux Morts de Mons en Barœul, le Président de la section des ACPG-CATM a lu le message de la FNCPG-CATM.

Jacques Parent
Secrétaire section ACPG-CATM de Mons en Barœul

📍 Manche – Dol-de-Bretagne



Mardi 5 décembre 2023, malgré le pluie, devant le monument aux morts, en présence de quelques élus, des présidents et membres des associations combattantes, du chef de la brigade de gendarmerie, de quelques personnalités locales, de la population, des drapeaux des sections patriotiques, Denis RAPINEL, le Maire, après les sonneries officielles, l'hymne national et accompagné de Rémi Blanchard, Président des CATM a déposé une gerbe au monument aux morts, respectant la minute de silence (hommage aux victimes de toutes les guerres).

Dans son allocution, le maire a évoqué cette période ; des années (dira-t-il) qui furent douloureuses pour tous, car comme toutes les

communes de France, Dol ne fut pas épargnée. En quelques phrases il sut aussi rendre un hommage aux victimes des guerres (d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie). Pour conclure de souligner qu'il n'y a pas de bonnes guerres, mais il n'y a pas non plus de bonne paix sans la volonté, citoyenne de tous les peuples.

Avant de conclure cette cérémonie officielle et publique devant le monument aux morts, trois porte-drapeaux furent mis à l'honneur, Jean-Paul Fleury, pour les médaillés Militaires, Daniel Gaillard et Pierre Briand, pour les citoyens de la paix de la section CATM de Dol, chacun recevant des mains de Denis Rapinel Maire le diplôme de Porte-Drapeau à la salle d'honneur de l'hôtel de ville et avant de prendre le pot de l'amitié, Denis Rapinel Maire, Rémi Blanchard président des CATM et Jean-Paul Blin Ingénieur Général d'Armement ont remis à chacun l'insigne officielle de porte-drapeau de leur association.

De plus M. Jean-Paul FLEURY, a reçu des mains du Général BLIN, la médaille d'honneur avec palme pour ses années d'activités bénévoles au sein d'associations Patriotiques, Gérard RENAULT et Armel ROUAULT recevant l'insigne des Médaillés Militaires. Les récipiendaires recevant les félicitations des personnalités présentes.

Précédent cette cérémonie, une quarantaine de convives de la section des CATM et des amis s'étaient retrouvés au restaurant Chateaubriand, pour y déguster la traditionnelle " tête de veau " un rassemblement qui se pérennise depuis 1946 au retour des prisonniers, une réunion agrémentée d'une ambiance très familiale.

📍 Yonne - Sens



Sortie scolaire mémorielle par des élèves de Sens. Dans le cadre du programme scolaire d'histoire, le groupe scolaire Saint-Etienne de Sens a organisé lundi 4 décembre dernier un voyage à Paris avec 20 élèves d'une classe CM2 de l'école Jeanne d'Arc et 27 d'une classe de 3ème du collège St. Etienne, soit 47 scolaires avec leurs accompagnants. Après la visite du musée des armées aux Invalides dans l'après-midi, ils ont participé à la cérémonie du ravivage de la Flamme de la Nation sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Malgré la pluie ce jour là et les rafales de vent, chacun a été ému par la solennité des lieux augmentée par la nuit et les décorations de fin d'année sur les Champs Elysées. L'ADCPG-CATM-OPEX de l'Yonne, représentée par son Président, Patrice Mournetas, a aidé au financement du car et une gerbe de fleurs a été déposée.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

-1 - COMMUNICATION DU PRESIDENT -

Le Président Hubert CHAZEAU ouvre la séance et remercie les présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, un hommage est rendu à ceux qui nous ont quittés depuis le 19 avril 2023 : M. Pierre BELLET, membre du Bureau fédéral, chargé des relations avec l'ONACVG, Président de l'ADCPG-CATM de l'Ex Seine-et-Oise, Président délégué de l'Association Régionale Ile de France des ACPG-CATM, M. Christian BUFFET, Vice-Président de la Fédération, Président de l'ADCPG-CATM de la Somme, Paul PERES, Président de l'ADCPG-CATM de la Vienne, M. Gilbert RAMPOLDI, Membre suppléant du Comité Fédéral de l'ADCPG-CATM de la Dordogne, M. Paul FRAYSSE, Président de l'ADCPG-CATM de la Corrèze, M. Claude GOURET, Président de l'ADCPG-CATM de l'Orne. Un instant de recueillement est respecté.

OUVERTURE DES TRAVAUX

1 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE PAR CHRISTIAN BRETTE, MEMBRE D'HONNEUR.

Le Président donne la parole à Christian BRETTE (40) Membre d'Honneur, pour la lecture du règlement intérieur qui est adopté à l'unanimité.

2 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MANDATS ET DE LA COMMISSION DES CONFLITS PAR HUBERT CHAZEAU

Pascal SOPHYS (40) Landes en sa qualité de président de la commission, fait appel à des volontaires n'étant pas eux-mêmes candidats aux élections. Les membres de la Commission des mandats sont au nombre de 8 :

3 - RAPPORT D'ACTIVITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL SERGE AUFFREDOU ET DISCUSSION :

Le Bureau Fédéral a travaillé durement.

Les Membres d'Honneur de la Fédération sont : Mme Marie-Claude GOUJAT, Mireille GOURLAN, Pierre BELLET, Philippe BLANCHET, Christian BRETTE, Daniel COUGY, Albert DECOIN, Bernard LEClerc et Lucien MARES.

Les Cérémonies officielles : Notre Fédération, nos Associations et Sections locales sont particulièrement attachées aux cérémonies officielles. Notre Fédération tient à préserver ses propres dates associatives, le 3 septembre à Paris et le 16 octobre et le 5 décembre.

L'Assemblée Nationale : le Secrétaire Général Serge AUFFREDOU représente la Fédération en participant aux réunions du G12 lors des convocations à l'Hôtel de Brienne et à l'Assemblée nationale. Il a participé aux deux réunions (au lieu de cinq auparavant) sur la Défense des Droits, le 22 septembre 2023 et le 18 octobre 2023. Peu de résultats cette année, 1 ½ de point PMI alors qu'avec l'inflation il faudrait au moins 3.5 % comme l'an passé. Il va falloir veiller à ce que les acquis ne soient pas supprimés. C'est un droit imprescriptible.

Politique Sociale de la Fédération :

La solidarité depuis 1945 demeure plus que jamais le maître mot pour notre Fédération, nos Associations et sections locales.

Lors du Comité fédéral du 23 novembre 2022, a été évoqué un projet d'action de solidarité au profit d'une association à caractère caritatif.

Notre Fédération est affiliée à l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

Les Petits Artistes de la mémoire : Le concours est organisé par l'ONACVG. Ils s'approprient l'histoire du conflit par l'élaboration d'une production artistique sur l'itinéraire d'un poilu sur le front.

Un jury délibère et attribue les prix et les mentions. La Fédération participe financièrement et un membre du Bureau fédéral participe au jury. Paulette CHOVELON, Vice-Présidente, représente la Fédération.

Notre journal le PG-CATM est un bon vecteur de communication et d'ouverture vers l'extérieur qui doit rester attractif et près de l'actualité. Paulette CHOVELON en est responsable aidée par notre journaliste-pigiste Paul PHILIPPART.

La Fédération ne cessera jamais d'œuvrer pour la Paix en publiant des communiqués en fonction de l'actualité et, lors d'événements tragiques, apporte son soutien moral aux forces de l'ordre.

Nicole CHRETIEN (07/26) Ardèche/Drôme, remercie la Fédération d'avoir fait accéder les Veuves au Comité Fédéral ce qui est une réelle avancée.

4 - VALIDATION DE LA LISTE DU COMITE FEDERAL (COMPRENANT LES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DES CONJOINTES SURVIVANTES)

Serge AUFFREDOU donne lecture de la liste des membres titulaires et suppléants du Comité Fédéral et des Conjointes Survivantes qui est validée par l'assistance.

5 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS (quorum)

Pascal SOPHYS (40) Landes :

Inscrits : 141

Présences ou pouvoirs : 60

Présences ou pouvoirs des Veuves : 27

Le total des votants est de 87,

Avec 87 votants le quorum est atteint. Les votes seront validés. (Obtention du quorum : 71 votants)

6 - PRESENTATION DES CANDIDATS A L'ELECTION DES 10 MEMBRES DU BUREAU FEDERAL

Chaque candidat se présente en quelques phrases.

7 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU FEDERAL

Christian BRETTE (40) Membre d'Honneur, précise que chaque votant doit se diriger vers l'urne de son département. Urne 1 jusqu'au département 34, Urne 2 du département 36 au 64 et l'Urne 3 pour les départements restants.

8 – PRESENTATION DES COMPTES FEDERAUX DE L'EXERCICE 2022 PAR GERARD POUPA, TRESORIER FEDERAL.

Le Trésorier Gérard POUPA, donne lecture des comptes de l'exercice 2022 arrêtés au 31 décembre 2022. Ces comptes sont une photographie à la date du 31 décembre 2022, bien qu'évoluant en permanence.

L'assemblée doit approuver les comptes de 2022, dans un souci de transparence. Tous les chiffres sont disponibles dans les rapports adressés à toutes les associations.

Le Comité Fédéral, dans sa séance du jeudi 19 avril 2023, a procédé à l'arrêt des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 soumis à l'examen de l'expert-comptable et à celui de la Commission de contrôle des comptes **présidée par Raymond GIMBERT (43)**. Les comptes de l'exercice 2022 ont été validés.

La Fédération a contribué largement depuis plusieurs décennies à la **mise en œuvre des politiques sociales et sanitaires** en essayant de conjuguer le dynamisme et la souplesse face aux contraintes d'une gestion délicate.

La Commission Présidée par **Pierrette SARRAZIN (85)** Vice-Présidente, reste toujours à l'écoute des associations. **Gérard POUPA** félicite le personnel pour la qualité de sa prestation. Il ajoute que la Fédération est propriétaire d'un très bel immeuble au 6, rue de l'Amiral Courbet à Paris 16^{ème}.

9 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES PAR RAYMOND GIMBERT

Raymond GIMBERT (43), Président de la Commission de contrôle des comptes donne lecture de son rapport. Lors de l'assemblée générale du 16 juin 2022 les membres de la Commission de contrôle des comptes ont été reconduits. Elle se compose donc de **MM. André DECHOZ (80)**, **Raymond GIMBERT (43)**, **André GROSSET (35)**. La Commission tout entière a été très marquée par le décès d'André GROSSET, membre actif et apprécié de la Commission depuis de nombreuses années.

Le rôle de la Commission n'est pas d'émettre un avis sur la gestion de la Fédération mais de constater le suivi comptable des opérations réalisées et leur enregistrement suivant les règles légales applicables en matière de comptabilisation dans le respect du plan comptable. En présence du Trésorier Gérard POUPA, du Directeur Administratif et Financier **Christophe CAILLET** et sa collaboratrice **Claudine MORARU**, la commission est intervenue pouvant ainsi disposer de documents et renseignements nécessaires pour la réalisation de ses travaux et répondre d'éventuelles demandes complémentaires.

Après les contrôles ci-dessus mentionnés la Commission a pu s'assurer de la concordance des comptes de liaison existant pour chacun des secteurs (administratif – action sociale – Journal PG-CATM). Il a pu être constaté le respect des principes comptables et la concordance des montants enregistrés avec les pièces justificatives pour l'année 2022 ainsi que leur présentation

Les membres de la Commission s'accordent pour déclarer à l'unanimité la régularité et la sincérité des comptes enregistrés à la date de la Commission, les 14 et 15 février 2023. A l'unanimité les comptes reflètent l'image fidèle des opérations comptabilisées à cette même date, La Commission attribue ses félicitations aux personnes concernées pour l'établissement des comptes, Gérard POUPA, Trésorier, le Directeur Administratif et Financier et sa collaboratrice.

10 – ADOPTION DES COMPTES

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

11 – PRESENTATION ET ADOPTION DES RESOLUTIONS FINANCIERES

L'ensemble des résolutions soumises à cette assemblée générale ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Cependant, Il est à noter que la troisième résolution proposant de porter la cotisation à 4 € pour l'année 2024 est adoptée à l'unanimité.

12 – INTERVENTION DE PIERRETTE SARRAZIN, REPRESENTANTE DES CONJOINTES SURVIVANTES ET DE L'ACTION SOCIALE

Dans le monde combattant, le conjoint survivant est la personne qui a perdu son époux ou son épouse, ancien combattant. Il y a environ 25 000 conjoints survivants à la Fédération.

L'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2022 a intégré les veuves, conjointes survivantes désormais, au Comité Fédéral avec voix délibérative. Pierrette SARRAZIN remercie les initiateurs de cette mesure. Aujourd'hui, cette avancée est concrétisée par le vote.

49 titulaires ont été déclarées avec des suppléantes dans 19 départements. 34 associations n'ont pas déclaré de responsable. Il serait bon de le faire dans les prochains mois. Avec 27 votes de conjointes survivantes et des pouvoirs, le vote d'aujourd'hui représente plus de 50 %, ce qui est satisfaisant pour une première fois.

La demi-part fiscale :

Elle est accordée à toute veuve dont le conjoint était en possession de la carte du combattant à son décès. La Fédération est la seule à s'être préoccupée très tôt de leur sort au fil des décennies.

La motion 2023 demande que la demi-part soit étendue au 2 % de veuves dont l'époux décédé n'avait que le TRN. Ce qui semble être bien accueilli par de nombreux parlementaires.

L'action sociale :

Pierrette SARRAZIN : La solidarité a toujours été le fil conducteur de la Fédération, depuis sa création, par ses actions nombreuses dans le domaine de la santé, mais aussi de l'insertion et du bien-être. Les dirigeants successifs ont maintenu cet esprit altruiste. Son évolution n'est pas forcément maîtrisable, mais aujourd'hui encore ses actions humanitaires perdurent. Les adhérents et adhérentes peuvent se tourner vers elle s'ils en éprouvent la nécessité.

Des subventions ont été créées pour faciliter la visite aux malades.

Les adhérents qui se retrouvent en **difficulté financière ponctuelle et pour un motif précis** peuvent demander une aide financière exceptionnelle, après avoir fait valoir tous les droits communs auxquels ils peuvent prétendre, et avoir fait une demande auprès du service de l'ONACVG de leur département, pour les ressortissants.

Le **formulaire de demande d'aide** est à demander à son association départementale.

Pierrette SARRAZIN remercie la Commission sociale.

Des secours d'urgence peuvent être attribués dans des situations extrêmes après une catastrophe naturelle (incendie, tempête, inondations...)

13 – INTERVENTION DE PIERRE DESTARAC, REPRESENTANT DES OPEX

Le nombre d'anciens d'Algérie dans la Fédération est de 40 à 44 000. Le nombre d'OPEX est d'environ 3 000. Le rapport de force est donc en défaveur des OPEX. L'âge moyen des OPEX est entre 60 et 70 ans. L'âge moyen des anciens d'Algérie est de 82 à 90 ans.

Le recrutement des OPEX est un problème. Pour éviter la dispari-

tion des sections, un effort est à faire pour recruter les OPEX. A la Fédération, la plupart sont des réservistes et seront les meilleurs recruteurs.

Le Président CHAZEAU souligne qu'il n'y a que 3 % d'OPEX à la Fédération. C'est un des problèmes à traiter et qui avance. Mais les associations qui le demandent ne sont pas adhérentes au Journal, il faudrait peut-être faire un effort. De même le dépliant réalisé sur les OPEX, par Pierre DESTARAC, n'est pas beaucoup réclamé.

14 – INTERVENTION DE PAULETTE CHOVELON, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

Paulette CHOVELON remercie le Président Hubert CHAZEAU pour lui avoir confié la responsabilité du Journal PG-CATM national et en lui accordant sa confiance.

Une double page départementale a été ouverte et très suivie. Les associations départementales participent. Elles envoient une photo et un texte relatifs à une cérémonie dans leur secteur. Des sections aussi se manifestent. 52 associations départementales ont, au moins une fois, envoyé une publication.

Pour l'année anniversaire 2022 la Fédération a fait appel à ceux de nos associations, dans nos départements souhaiteraient s'exprimer. Une dizaine de CATM se sont appliqués à nous transmettre leurs souvenirs sur une ou deux pages de journal. De la même manière, si les OPEX souhaitent s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu, nos pages leur sont ouvertes.

Le PG-CATM national doit obéir à certaines contraintes. Le prix est de 20 euros l'abonnement pour 11 numéros. La Fédération a traité avec une commission paritaire par le passé, qui permet d'avoir des tarifs préférentiels sur le coût d'expédition.

Le travail s'effectue en équipe avec le Président CHAZEAU, Paul PHILIPPART, Journaliste-Pigiste et Colette CHAZEAU qui relit tout le journal. Christine PARTHENAY, secrétaire, qui transmet les informations que le ministère nous adresse ou que les associations envoient. François CRESEVEUR rédige les mots croisés chaque mois.

Il faudrait distinguer dans les comptes, le coût du PG-CATM national et le coût des éditions départementales. A ce stade, grâce au travail effectué par cette équipe, un salaire en moins avec ses charges sociales (salariée partie à la retraite) et l'externalisation de la mise en page par une technicienne chez l'imprimeur, en fonction des instructions qui lui sont données, le PG-CATM ne coûte plus grand-chose.

En ce moment, il faut s'attarder sur le routage avec le problème des retours qui sont trop nombreux. Comment corriger les listings dont le contrôle ne peut être fait que par le routeur. Quant à l'emballage, il est étudié la mise en place d'un nouvel emballage plus en phase avec l'environnement. Ce qui est plus onéreux.

Le site internet :

Créé en 2017, C'est le personnel de la Fédération qui le met à jour. Il a été revu avec notre prestataire de services. Christophe CAILLET a également été formé. Son travail se fera toujours sous le contrôle des personnes du Bureau de telle sorte que l'on puisse le faire évoluer. Toutes les idées sont bonnes à prendre.

La Communication s'est aussi les contacts avec l'ONaCVG. 2024 sera une année extrêmement mémorielle en raison du 80^{ème} anniversaire de la Libération.

La Fédération soutien un projet auprès de l'ONaCVG qui produit un jeu « serious game » destiné aux élèves « Lettre à un prisonnier »

pour traiter l'histoire de la captivité. La Fédération a apporté son aide active pour trouver des documents, des objets ... le projet avance et devrait aboutir fin 2024, début 2025. Il est également question d'un hommage aux prisonniers de la seconde guerre mondiale dont on ne parle jamais et à qui nous devons tout. La Fédération n'existerait pas sans eux.

Hubert CHAZEAU insiste sur le trop grand nombre de retours de journaux des associations ce qui coûte fort cher.

Hubert CHAZEAU indique que des contrôles seront effectués pour savoir si l'erreur vient du routeur ou de la Fédération. Une secrétaire gère le fichier, ne pas hésiter à l'informer des changements d'adresse.

15 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

La Commission comprend :

Raymond GIMBERT (43) - André DECHOZ (80) - Pierre COTTIN (78/95) - Patrice MOURNETAS (89)

16 – PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DES 10 MEMBRES DU BUREAU FEDERAL

Christian BRETTE (Membre d'Honneur) énonce les résultats du vote :

Candidats : 17
Sièges à pourvoir : 10
Exprimés : 88
bulletins nuls : 2
bulletins retenus : 86

Christian BRETTE remercie la Commission des Mandats pour le sérieux de son travail durant les élections.

Hubert CHAZEAU indique qu'une prochaine réunion de bureau aura lieu pour répartir les responsabilités entre les élus.

17 – ELECTION DU PRESIDENT

Hubert CHAZEAU, seul candidat est élu, moins une abstention.

Le Président CHAZEAU remercie pour la confiance renouvelée.

18 – ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Serge AUFFREDOU (10) est élu à l'unanimité.

Serge AUFFREDOU remercie l'Assemblée.

Jean-Marie WOJCIECHOWSKI (17) Charente-Maritime observe que les candidats des élections ne sont connus que le jour de l'Assemblée ou du Congrès. Il faudrait prévoir de les faire avant les élections.

Patrice MOURNETAS (89) Yonne est d'accord avec M. WOJCIECHOWSKI sur le fait qu'il serait bon de présenter les candidats aux élections quelque mois avant.

Serge AUFFREDOU a une information de dernière minute à communiquer qui peut être lourde de conséquences. Une nouvelle Directrice Générale de l'ONaCVG vient d'être nommée par le gouvernement : Madame Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS.

Hubert CHAZEAU précise que Mme MIRALLES avait été invitée à cette assemblée mais qu'elle a donné une réponse négative la veille.

Hubert CHAZEAU et Serge AUFFREDOU informent que Mme PEAUCELLE-DELELIS reste en fonction jusqu'au 1^{er} décembre 2023. La Fédération peut tout-à-fait la recevoir.

DANS LE PAS-DE-CALAIS TRISTESSE ET DESOLATION



Vendredi 15 Décembre 2023, après avoir été accueillis, en matinée, par Augustin CARRE Président de l'arrondissement de ST OMER habitant SERQUES, commune sinistrée, puis, en début d'après-midi par Monsieur le Maire de GUINES, ville sinistrée aussi, nous sommes allés à la rencontre de nos amis adhérents avec Philippe LEMOINE, Président de l'arrondissement de Boulogne et Monsieur et Madame DELLERIE qui nous ont guidés à travers les marais.

Nos amis avaient besoin de nous voir. Ils avaient besoin de nous dire leur reconnaissance. Ils avaient besoin de nous dire merci. Nous dire merci pour ce que nous avons fait pour eux dès les premiers jours qui ont suivi la montée des eaux dans leur quartier de résidence jusqu'à envahir leur habitation laquelle est, pour l'instant au moins, inhabitable. Nos amis sont logés qui dans la famille, qui d'autres chez les amis ou à l'hôtel.



Cette situation ne peut pas durer mais pour rentrer dans leur maison il leur faudra, sans doute, beaucoup de courage et beaucoup d'argent pour la remettre en état. Les dégâts causés par les inondations sont immenses et insupportables pour beaucoup d'entre eux. Toute une vie de labeur et, sans doute, de privations pour beaucoup, anéantie en quelques jours. S'ajoutent encore des odeurs nauséabondes quasi insoute-

nables, leau ayant transporté tout ce que la nature comporte de détritus, mais aussi probablement des bestioles qui n'ont pas survécu au raz de marée provoqué par les pluies continues qui se sont abattues sur la région de l'audomarois, du montreuillois et du boulonnais.

Alors l'initiative que nous avons prise, de les aider en urgence, relayée par la Fédération Nationale des ACPG CATM OPEX et Veuves a été perçue comme un espoir de survie. Tous ceux que nous avons rencontrés n'avaient pas de mots pour nous dire leur reconnaissance et nous ont priés de transmettre à la Fédération Nationale leurs remerciements.



Charles DEREGNAUCOURT notre secrétaire général, Jean-François CHEMINANT Vice Président départemental en charge du social, avec les responsables de ces arrondissements sinistrés et moi-même avons vécu, avec les sinistrés, membres de notre association départementale, des moments pathétiques mais ô combien nécessaires pour que nos amis gardent le moral mais aussi la force de reprendre goût à la vie après avoir vécu une telle épreuve. Encore merci à la FNCPG CATM pour l'attention, soutenue et spontanée, manifestée envers nos adhérents sinistrés. Merci aussi aux associations départementales qui nous ont apporté leur soutien y compris financier.

La solidarité est venue, une nouvelle fois, soutenir nos adhérents en difficultés, c'est toute la valeur de nos engagements !
Merci à tous

Albert DECOIN
Président Départemental
Membre d'Honneur de la FNCPG CATM

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Charles Sitzenstuhl (Renaissance – Bas-Rhin) concernant la nouvelle procédure sur les demandes d'aides financières d'anciens combattants

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/10/2023 – Page 8775.

La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022, d'un nouveau logiciel de gestion des ressortissants n'a pas modifié la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'aide financière formulée auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG). Le formulaire de demande comporte plusieurs pages, comme les dossiers utilisés par d'autres organismes d'aide sociale. Le nombre des documents s'explique par le fait que le soutien que l'ONaCVG souhaite apporter doit être au plus près des besoins réels de la famille et non une aide forfaitaire qui pourrait se révéler insuffisante. L'action sociale de l'ONaCVG a en effet pour vocation de venir en aide aux plus démunis de ses ressortissants. Or, la seule présentation d'un avis d'imposition ou non-imposition ne suffit pas à définir la situation du ressortissant et ses besoins réels dans la mesure où, au-delà des difficultés financières, d'autres facteurs sont pris en compte : handicap, isolement social, familial ou géographique etc. C'est dans cette perspective que ces documents sont demandés. Les services départementaux de l'ONaCVG restent cependant en soutien pour accompagner les familles des défunts. C'est pourquoi la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées chargée des anciens combattants et de la mémoire demande à la directrice de l'ONaCVG de mener une réflexion sur la simplification des démarches, qui associera les agents des services départementaux de l'Office et, tout particulièrement, les assistantes de service social.

Question de Mme. Brigitte Klinkert (Renaissance – Haut-Rhin) concernant l'indemnisation des orphelins des incorporés de force.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/10/2023 – Page 8781.

Conformément à l'article 175 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, le rapport sur le dénombrement et le soutien des pupilles de la Nation et orphelins de guerre par l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) a été remis au Parlement le 30 juin dernier. Il ressort de ce rapport que l'ONaCVG ne dispose pas de registre consolidé dénombrant l'ensemble des individus ayant la qualité de ressortissant, ces derniers n'ayant en effet aucune obligation de se déclarer comme tels. L'ONaCVG enregistre ses ressortissants lorsqu'ils acquièrent cette qualité (orphelins de guerre et pupilles de la Nation, titulaires d'un titre prévu par le CPMVG, etc) et ne peut actualiser les informations qu'il détient sur ses ressortissants que lorsqu'ils se font connaître lors d'une prise de contact, du paiement d'une prestation ou d'une indemnisation, ou lors d'une sollicitation au titre de l'action sociale. S'agissant des pupilles et orphelins de guerre, ils cessent d'être suivis par l'ONaCVG lorsqu'ils atteignent 21 ans ou achèvent leurs études, sauf s'ils continuent à solliciter une aide. Les ressortissants des conflits les plus anciens ont été

inscrits, à l'époque, dans les registres tenus par l'Office mais, en l'absence de nouvelles sollicitations de leur part, il n'est pas possible pour l'ONaCVG de connaître aujourd'hui leur devenir, et donc leur nombre. L'ONaCVG dénombre 280 000 pupilles de la Nation et orphelins de guerre de la Seconde Guerre mondiale, ce qui représente 21 % des pupilles pris en charge depuis 1917. En 2022, l'ONaCVG a consacré 5,3 millions d'euros au soutien des pupilles et orphelins de guerre, soit environ 20 % de ses crédits d'action sociale sur un total de 25 millions d'euros. Près de 80 % de ces crédits ont été versés aux pupilles mineurs ou aux jeunes adultes en poursuite d'études, leur nombre ayant sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à plus de 1 000 pupilles de moins de 21 ans. S'agissant des habitants et des habitantes des territoires annexés de fait par l'Allemagne nazie qui ont été incorporés de force, les « Malgré-nous », le rapport susmentionné rappelle les indemnités particulières auxquelles les incorporés de force et leurs ayants droit, dont leurs orphelins, ont pu prétendre, dès le lendemain de la Libération. Ces derniers demeurent ressortissants de l'ONaCVG et peuvent ainsi continuer à bénéficier de l'assistance de cet établissement public. Le Gouvernement ne prévoit pas de modifier les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale. Ces derniers doivent rester fidèles à leur justification essentielle, qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. Le cycle de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération permettra de rendre hommage à tous ceux qui ont donné leur vie ou l'ont perdue dans les combats de la Seconde Guerre mondiale, aux combattants comme aux victimes civiles, et à leurs enfants devenus orphelins.

Question de M. Jean-François Portarrieu (Horizons et apparentés – Haute-Garonne) concernant le développement des maisons Athos.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 28/11/2023 – Page 10684.

Question de M. Roger Chudreau (Rassemblement National – Loir-et-Cher) concernant l'indemnisation des proches des victimes d'essais nucléaires.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 28/11/2023 – Page 10683.

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français dispose que « I. Toute personne souffrant d'une maladie radio-induite résultant d'une exposition à des rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français et inscrite sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat conformément aux travaux reconnus par la communauté scientifique internationale peut obtenir réparation intégrale de son

préjudice dans les conditions prévues par la présente loi. II. Si la personne est décédée, la demande de réparation peut être présentée par ses ayants droit (....) ». Les ayants droit peuvent ainsi demander l'indemnisation du préjudice subi par les victimes directes des essais nucléaires, quand celles-ci sont décédées, dans les conditions particulières prévues par la loi susmentionnée, auprès du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN). Les proches de la victime directe ayant été exposée à des rayonnements ionisants ne peuvent cependant pas mobiliser ce dispositif en vue d'obtenir l'indemnisation de leurs préjudices propres ou « par ricochet » (préjudice d'affection, préjudice d'accompagnement, préjudice économique). Il leur est néanmoins possible de solliciter une réparation selon les règles de droit commun, comme l'a jugé la Cour administrative d'appel de Paris par un arrêt du 30 décembre 2021, à condition de démontrer l'existence d'un lien de causalité direct et certain entre la pathologie ayant entraîné le décès de la victime et son exposition aux essais nucléaires. En outre, dans l'hypothèse où la personne décédée était militaire et avait été exposée à raison de ses fonctions, ses ayants droit peuvent demander une réparation au titre de la jurisprudence « Brugnot » (Conseil d'Etat, 1^{er} juillet 2005, n° 258208), comme l'a jugé la Cour administrative de Douai par un arrêt du 12 mai 2021.

Question de M. Patrick Hetzel (Les Républicains – Bas-Rhin) concernant la médaille militaire pour les anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 28/11/2023 – Page 10683.

La Nation reconnaît pleinement les sacrifices consentis par les anciens combattants de la guerre d'Algérie (appelés et rappelés du contingent, militaires engagés ou de carrière, membres

des forces de l'ordre, membres des formations supplétives). A ce titre, des promotions spéciales de distinctions dans les ordres nationaux et de concessions de la Médaille militaire ont été prévues par le décret n° 2022-520 du 11 avril 2022 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Ce dispositif a permis d'honorer des anciens combattants dans l'ordre national de la Légion d'honneur (cent croix de chevaliers, dix croix d'officiers et deux croix de commandeurs, quatre dignités) et dans l'ordre national du Mérite. Quarante anciens combattants se sont vu décerner la Médaille militaire. En 2018, des promotions similaires avaient déjà permis de rendre un hommage particulier aux anciens supplétifs des armées françaises ou aux personnes œuvrant dans le monde combattant associatif par l'admission dans l'ordre national de la Légion d'honneur (sept chevaliers) ou l'ordre national du Mérite (quinze chevaliers et quatre officiers), ainsi que par la concession de la Médaille militaire (onze médaillés). Le ministre des armées entend poursuivre et amplifier la reconnaissance due aux anciens combattants de la guerre d'Algérie dans le cadre des promotions dont il dispose, dans le respect de la réglementation et des critères d'appréciation des candidatures des conseils des ordres nationaux. Il importe en effet de préserver l'égalité des traitements entre les différentes générations du feu, sans que cela ne remette en cause la bravoure et le courage démontrés par les anciens combattants de la guerre d'Algérie.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



MARIE ANTOINETTE LIX,

La femme soldat, héroïne alsacienne durant la guerre franco-prussienne

Tout prédisposait Marie-Antoinette Lix, à devenir une héroïne franco-polonaise. Surnommée Tony par son père ancien grenadier à cheval dans l'armée de Napoléon 1^{er}, reconverti en aubergiste après 20 ans de service, elle reçoit une éducation à la garçonne. Son père lui enseigne le maniement des armes, l'équitation et l'escrime. Éduquée uniquement dans les arts militaires jusqu'à 10 ans, il l'envoie à l'institution des Sœurs de la Divine Providence à Ribeauvillé (Haut-Rhin) afin qu'elle y reçoive un enseignement plus conventionnel, où elle devient une brillante élève, et obtient son brevet libre d'institutrice à l'âge de 17 ans.

Elle est engagée en 1863, comme préceptrice, auprès d'une famille de noble Polonais Lubianski, au château de Szyce, pour enseigner le français et l'équitation aux quatre enfants. Sans le savoir, elle a la première occasion de mettre en pratique son savoir-faire militaire, car la Pologne se soulève contre le Tsar de Russie dont les troupes répriment le soulèvement. Devenue la meilleure amie de la comtesse Lubienska et sa confidente, alors que le comte Lubinski est obligé de fuir, Marie-Antoinette prend la direction du domaine qui devient au fil des jours un hôpital polonais. Elle soigne secrètement les blessés dans les douves, lorsque la comtesse lui apprend qu'une dépêche trouvée sur un blessé informe qu'un bataillon du général polonais Boncza tombera dans une embuscade le lendemain. Marie-Antoinette revêt un costume militaire, selle un cheval et rejoint de nuit les positions de l'escadron de Boncza, dans la forêt de Gory. Les Polonais peuvent charger par surprise, au petit matin, les rangs cosaques et parviennent à se dégager et à éviter le massacre et la déroute. Au général polonais blessé qui désire connaître le jeune homme qui fut son sauveur, Marie-Antoinette Lix se présente sous le nom de Michel le Sombre. Promue lieutenant des Uhlans polonais, célèbres cavaliers lanciers, elle commande le peloton de Tony, surnommé « la légion du désespoir », s'engage contre les dragons russes à dix contre un. Blessée au bras, elle est faite prisonnière et interrogée par le général Czongieri. Son passeport français, révélant son sexe, la sauve : au lieu d'être fusillée, elle est reconduite à la frontière prussienne en 1866.

APRES LA POLOGNE, LES VOSGES

Mais ce n'en était pas fini. Elle rejoint Dresde, où la famille Lubianski est installée, suit des cours de médecine et obtint le diplôme d'infirmière de la Croix-Rouge, organisation qui venait d'être créée à l'issue de la Convention de Genève de 1863. Rentrée en France en 1865, elle s'employa comme correspondancière en langues étrangères dans une maison de commerce du Nord. Lors de l'épidémie de choléra qui sévit à Lille en 1866, Lix se dévoua jour et nuit pour soigner les malades, au point de mettre en péril sa propre santé. Dans le même temps, son dévouement et ses faits d'armes parviennent aux oreilles de l'empereur Napoléon III qui lui accorde la direction du bureau de poste de Lamarche dans le département des Vosges.



Lors de la guerre franco-prussienne de 1870, elle s'engage comme femme-soldat et se rend dans un premier temps chez le général de Failly pour intégrer les troupes régulières, mais la loi s'y oppose. A la veille de la bataille de Sedan, elle intègre alors les francs-tireurs de Lamarche en qualité de lieutenant. Elle rejoint avec ses hommes le général Cambriels, chargé de constituer l'Armée de l'Est. À la tête d'une section, elle se bat dans la région de Saint-Dié, participe à la bataille de Nompatelize, et dans ce combat sera chargée de la défense de La Salle et Saint Remy. En compagnie d'une poignée de durs à cuire, chassepot au poing, elle repousse une attaque ennemie, et ne se replie qu'à court de munitions. Chargée de protéger Langres, elle évite à des prisonniers français d'être massacrés par des Bavares. Toutefois, son engagement ne peut empêcher la défaite des troupes françaises. Les Dames de Strasbourg et de Colmar lui offrent une épée d'honneur en souvenir de son engagement pendant la guerre de 1870-1871, qui est gardée au musée de l'armée.

À la fin du conflit, elle retrouva son bureau de poste, qu'elle quitta en 1880 pour un débit de tabac. Retirée ensuite à Paris, elle entreprit une courte carrière littéraire et signa quatre romans à caractère patriotique. Une belle plaque trône sur la maison qui a vu naître à Colmar l'intrépide lieutenant de Uhlans polonais et de francs-tireurs français sous le pseudonyme de Michel Le Sombre. Et au-dessus de sa tombe, une plaque du Souvenir français rappelle ses actions de la guerre de 1870, et une plaque apposée à l'occasion du centenaire de l'insurrection polonaise de 1863 rend hommage à l'héroïne.

Paul Philippart

photos © Musée de l'Armée



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 260

HORIZONTALEMENT

- 1 - Très honoré à Conflans Sainte-Honorine
- 2 - De droite ou de gauche reste toujours une convention - Bien que n'étant pas le promoteur de ce complexe immobilier il contribua grandement à son renom
- 3 - Ce dit pour un oui pour un non - Représentante de la terre
- 4 - Tiré de la métastase - Un tunnel lui fut fatal - Le tramway suit son chemin
- 5 - Cépage originaire d'Alsace et du Rhin
- 6 - Possessif - Ancienne note qui a perdu son bon sens
- 7 - Il périt devant Pavie
- 8 - Propagateur de rumeurs - Une forme de Raire
- 9 - Conclusion enfantine - C'est parfait mais pas idéal - Jules Philippe Albert de Wandonne de Malfianec (il ne manque que le plus connu)
- 10 - Cette bouteille peut être couverte de joncs, de paille ou d'osier.

VERTICALEMENT

- A - Espace neutre (en principe)
- B - Ils seront de plus en plus chauds (prévisions) - Malgré son petit lit il a des débordements - Fleuve côtier
- C - Enguirlander le sapin - Traverse la Lombardie et Emilie Romagne
- D - Un ancien jamais - Préposition latine
- E - Le rêve accompli - Ces magasins firent face à la Samaritaine
- F - Début d'une série - Note retournée - Note retournée
- G - Un nid de taupes - Une tombe à utopie - Il en faut deux pour faire un passe-temps
- H - Qui est ancien - Terme de mépris - l'Irlande du poète
- I - Chef-lieu de canton (Dreux) - C'est Ptolémée qui en distingua les noms et le nombre
- J - Dans l'église primitive il était de la classe des pénitents.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 259

HORIZONTALEMENT

- 1) LONGTERMES
- 2) EPOI - C HAPE
- 3) XENOPHILIE
- 4) IRA - NONIS
- 5) CANNES - NON
- 6) TAU - DE
- 7) LOIR - OCCIS
- 8) ELEVE - COQ
- 9) SEMANTIQUE
- 10) SEL - ES - EX

VERTICALEMENT

- A) LEXICALES
- B) OPERA - OLES
- C) NONANTIEME
- D) GIO - NARVAL
- E) PNEU - EN
- F) ECHOS - TE
- G) RHIN - OCCIS
- H) MALIN - COQ
- I) EPISODIQUE
- J) SEE - NES - EX

NOTE de LECTURE



Le tournoi des ombres

Une romancière à succès, Judith, convainc un ancien commando, Charles, de l'accompagner en Afghanistan pour se documenter sur Alexandre le Grand, avec l'ambition d'écrire un livre sur Roxane, la première épouse du fameux conquérant de l'Antiquité. Jean- Pierre Perrin revient sur son expérience de terrain en Afghanistan avec un thriller épique et littéraire.

« Pour Jean-Pierre Perrin, rien de tel que la fiction pour narrer « la dictature orwellienne » qu'est l'Afghanistan d'aujourd'hui. Spécialiste du pays, le reporter...

Date de parution : 05/04/2023 :

Editeur : Rivages

Collection : Rivages Noir

Nombre de pages : 368

Prix FNAC ; 22 €

Le PG CATM

73^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
JANVIER 2024 - N° 1053
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
« Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre »
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00

**PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
À LA TOMBOLA AU PROFIT DE LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL**

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES	Montant des dons
02 - AISNE	
03 - ALLIER	
06 - ALPES MARITIMES	478,00 €
07 - ARDECHE + 26 DROME	2 008,00 €
08 - ARDENNES	
09 - ARIEGE	480,00 €
10 - AUBE	280,00 €
11 - AUDE	400,00 €
13 - BOUCHES DU RHONE	260,00 €
14 - CALVADOS	30,00 €
16 - CHARENTE	632,00 €
17 - CHARENTE MARITIME	780,00 €
18 - CHER	
19 - CORREZE	278,00 €
20 - CORSE (Haute)	230,00 €
23 - CREUSE	
24 - DORDOGNE	4 000,00 €
25 - DOUBS	1 100,00 €
27 - EURE	2 444,00 €
28 - EURE ET LOIR	590,00 €
29 - FINISTERE	
30 - GARD	30,00 €
31 - GARONNE (Hte)	500,00 €
32 - GERS	
33 - GIRONDE	1 720,00 €
34 - HERAULT	280,00 €
35 - ILE & VILAINE + 22 Cote d'ARMOR	156,00 €
36 - INDRE	
37 - INDRE & LOIRE	
38 - ISERE	718,00 €
39 - JURA	348,00 €
40 - LANDES	550,00 €
41 - LOIR & CHER	500,00 €
42 - LOIRE	
43 - Haute-LOIRE	1 860,00 €
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	
45 - LOIRET	1 816,00 €
46 - LOT	
47 - LOT & GARONNE	1 160,00 €
49 - MAINE & LOIRE	502,00 €
50 - MANCHE	

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES	Montant des dons
51 - MARNE	1 710,00 €
52 - Haute MARNE	2 080,00 €
53 - MAYENNE	440,00 €
54 - MEURTHE + 55 MOSELLE	644,00 €
56 - MORBIHAN	200,00 €
57 - MOSELLE	330,00 €
58 - NIEVRE	420,00 €
59 - NORD	2 644,00 €
60 - OISE	250,00 €
61 - ORNE	520,00 €
62 - PAS de CALAIS	480,00 €
63 - PUY de DOME	550,00 €
64 - PYR. ATL. Bayonne	3 000,00 €
64 - PYR. ATL. Pau	1 030,00 €
66 - PYR.Orientales	1 770,00 €
67 - ALSACE RHIN (Bas)	500,00 €
69 - RHONE	280,00 €
70 - SAONE (Haute)	
71 - SAONE & LOIRE	550,00 €
72 - SARTHE	
75 - PARIS + 92 HAUTS DE SEINE	1 100,00 €
76 - SEINE MARITIME	210,00 €
77 - SEINE & MARNE	840,00 €
78 - Ex. SEINE & OISE = 78 + 95	2 100,00 €
79 - SEVRES (Deux)	500,00 €
80 - SOMME	2 140,00 €
81 - TARN	120,00 €
82 - TARN & GARONNE	
83 - VAR	240,00 €
84 - VAUCLUSE	1 842,00 €
85 - VENDEE	3 632,00 €
86 - VIENNE	820,00 €
87 - Haute VIENNE	212,00 €
89 - YONNE	
90 - Territoire de BELFORT	190,00 €
91 - ESSONNE	500,00 €
93 - SEINE ST DENIS	350,00 €
94 - VAL DE MARNE	300,00 €
96 - UNION DES AMICALES	
971 - GUADELOUPE	
972 - FORT DE France	
999 - Jersey	